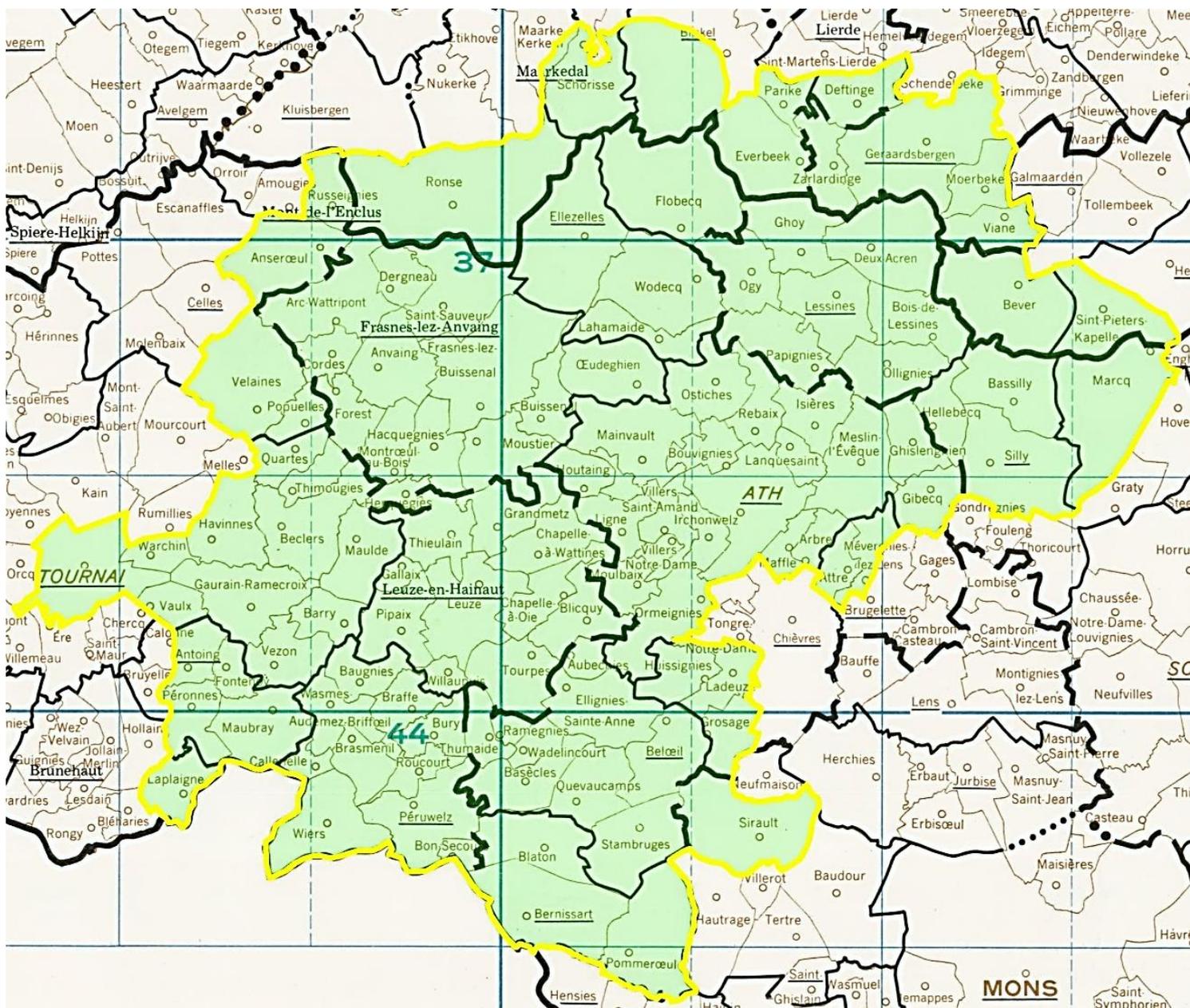


Vitesse 2021 sur l'aile gauche de la région Ath-Lessines



L'élaboration d'un lâcher requiert un consensus parfois difficile à concrétiser. Toutefois, force est de constater que plus les regards se tournent vers la droite de la province du Hainaut, plus aisée est la mise sur pied d'un même lâcher tant en petite qu'en grande vitesse. L'aile gauche en région Ath-Lessines, prolongement géographique du Tournaisis vers l'est hennuyer, le prouve.

La carte 2021 ci-après montre l'étendue du lâcher (45,9km en largeur ; 39,3km en profondeur)



➤ Il faut savoir !

L'aile gauche de la région Ath-Lessines, née de la scission en 2016 du lâcher unique portant sur l'intégralité du « Pays Vert » et de la région de naissance de René Magritte, peintre surréaliste, se résume à une seule entente reprise sur les documents officiels sous le nom « *Ouest-Les V-Frontalière* ». Trois groupements, recensant au total onze sociétés, continuent en 2021 à associer leurs avenir sportifs respectifs en prenant soin toutefois de programmer chacun un doublage comme gage de sécurité.

➤ Etapes

Quatre étapes, Ecoeu, Niergnies, Noyon et Pont-Sainte-Maxence, composent l'itinéraire. Trois d'entre elles, Niergnies, Noyon et Pont-Sainte-Maxence sont situées dans la région Hauts-de-France, la première dans le département du Nord, les deux autres dans celui de l'Oise. Ecoeu, la quatrième, est une commune française située dans le département du Val-d'Oise en région Île-de-France.

➤ Un unique acteur dans le lâcher

- ***Ouest-Les V-Frontalière***

Sociétés : « *L'Aile d'Acier* », Baugnies ; « *La Colombe Joyeuse* », Bury ; « *L'Hirondelle* », Ellezelles ; « *Union* », Ellignies-Sainte-Anne ; « *Chacun son Droit* », Frasnes ; « *La Leuzoise* », Leuze-en-Hainaut ; « *L'Union* », Moustier ; « *Alliance Avenir et Pigeon Bleu* », Ogy ; « *Les Amis Réunis* », Papignies ; « *L'Hirondelle* », Thumaide ; « *La Wiersienne* », Wiers.

Remarque : la société de Buissenal a cessé ses activités.

Comité : Michel Devos, Frasnes, président ;
Alain Cornil, Bury, secrétaire ;
Jean-Marcel Place, Ellignies-Sainte-Anne, trésorier.

➤ Particularités

* Un résultat classé par deux est composé au nom de l'association formée par les trois groupements précités qui se font concurrence dans leurs doublages facultatifs classés également par deux. Cette concurrence n'est pas à minimiser car, à titre indicatif, « *Ouest* » (42 localités) admet, d'une part, 21 des 53 reprises par « *Les V* » et, d'autre part, 16 des 48 arrêtées par « *Frontalière* ». « *Les V* » reprennent 12 des 48 communes de « *Frontalière* ».

* Pour mettre sur pied le rayon général le plus étendu possible dans la perspective du petit demi-fond et des nationaux, « *Ouest* » et « *Les V* » établissent chacun de leur côté, au moment de le composer, une zone de participation, qui, dans les faits, est nettement plus grande que celle de leur doublage.

➤ Le pourtour du lâcher

Laplaigne, Péronnes, Antoing, Vaulx, Tournai, Warchin, Havinnes, Quartes, Velaines, Anseroeul, Russeignies, Renaix, Schorisse, Oprakel, Nederbrakel, Parike, Deftinge, Geraardsbergen, Moerbeke, Viane, Bever, Sint-Pieters-Kapelle, Marcq, Silly, Gibecq, Mévergnies-lez-Lens, Attre, Arbre, Maffle, Ath, Ormeignies, Huissignies, Ladeuze, Grosage, Sirault, Stambruges, Pommeroeul, Bernissart, Bon-Secours, Péruwelz, **Wiers**, Callenelle, Maubray.

➤ Le listing des localités reprises citées par ordre alphabétique

Anseroeul Antoing, Anvaing, Arc-Wattripont, Arbre, Ath, Attre, Aubechies, Barry, Basècles, Bassilly, **Baugnies**, Béclers, Beloeil, Bernissart, Bever, Blaton, Blicquy, Bois-de-Lessines, Bon-Secours, Bouvignies, Braffe, Brasménil, Buissenal, **Bury**, Callenelle, Chapelle-à-Oie, Chapelle-à-Wattines, Cordes, Deftinge, Dergneau, Deux-Acren, **Ellezelles**, **Ellignies-Sainte-Anne**, Everbeek, Flobecq, Fontenoy, Forest, **Frasnes-lez-Buissenal**, Gallaix, Gaurain-Ramecroix, Geraardsbergen, Ghislenghien, Ghoy, Gibecq, Grandmetz, Grosage, Hacquegnies, Havinnes, Hellebecq, Herquegies, Houtaing, Huissignies, Irchonwelz, Isières, Ladeuze, Lahamaide, Lanquesaint, Laplaigne, Lessines, **Leuze**, Ligne, Maffle, Mainvault, Marcq, Maubray, Maulde, Meslin-l'Evêque, Mévergnies-lez-Lens, Moerbeke, Montroeuil-au-Bois, Moulbaix, **Moustier**, Nederbrakel, Oeudeghien, **Ogy**, Ollignies, Oprakel, Ormeignies, Ostiches, **Papignies**, Parike, Péronnes, Péruwelz, Pipaix, Pommeroeul, Popuelles, Quartes, Quevaucamps, Ramegnies, Rebaix, Renaix, Roucourt, Russeignies, Saint-Sauveur, Schorisse, Silly, Sint-Pieters-Kapelle, Sirault, Stambruges, Thieulain, Thimougies, **Thumaide**, Tournai, Tourpes, **Vaulx**, Velaines, Vezon, Viane, Villers-Notre-Dame, Villers-Saint-Amand, Wadelincourt, **Warchin**, Wasmes-Audemez-Briffoeil, **Wiers**, Willaupuis, Wodecq, Zarlardingue.

Particularité :

- *Deftinge, Nederbrakel, Parike, Renaix, Tournai, Vaux et Warchin, nouveaux venus en 2020 dans la zone de participation, conservent leur statut douze mois plus tard. Le rayon 2021 n'est autre qu'une tacite reconduction du précédent.*

➤ Les doublages

- **Entente de l'Ouest**

Sociétés : « *L'Hirondelle* », Ellezelles ; « *Chacun son Droit* », Frasnes ; « *La Leuzoise* », Leuze ; « *Union* » Moustier.

Le pourtour de la zone de participation :

Ellezelles, Flobecq, Wodecq, Lahamaide, Oeudeghien, Mainvault, Bouvignies, Villers-Saint-Amand, Ligne, Chapelle-à-Wattines, Chapelle-à-Oie, Blicquy, Aubechies, Tourpes, Willaupuis, Bury, Roucourt,

Baugnies, Barry, Maulde, Béclers, Havinnes, Quartes, Forest, Cordes, Arc-Wattripont, Dergneau, Saint-Sauveur.

Le listing des localités reprises citées par ordre alphabétique :

Anvaing, Arc-Wattripont, Aubechies, Barry, Baugnies, Béclers, Blicquy, Bouvignies, Buissenal, Bury, Chapelle-à-Oie, Chapelle-à-Wattines, Cordes, Dergneau, Ellezelles, Flobecq, Forest, Frasnes-lez-Buissenal, Gallaix, Grandmetz, Hacquegnies, Havinnes, Herquegies, Houtaing, Lahamaide, Leuze, Ligne, Mainvault, Maulde, Montroeuil-au-Bois, Moustier, Oeudeghien, Pipaix, Quartes, Roucourt, Saint-Sauveur, Thiulain, Thimougies, Tourpes, Villers-Saint-Amand, Willaupuis, Wodecq.

- **Entente des V**

Sociétés : « *Union* », Ellignies-Sainte-Anne ; « *Alliance Avenir et Pigeon bleu* », Ogy ;
 « *Les Amis Réunis* », Papignies.

Le pourtour de la zone de participation :

Oprakel, Everbeek, Ghoy, Deux-Acren, Bois-de-Lessines, Bassilly, Silly, Gibecq, Mévergnies-lez-Lens, Attre, Maffle, Ath, Ormeignies, Huissignies, Beloeil, Grandglise, Quevaucamps, Ellignies-Sainte-Anne, Tourpes, Willaupuis, Leuze, Grandmetz, Moustier, Frasnes-lez-Buissenal, Ellezelles, Flobecq.

Le listing des localités reprises citées par ordre alphabétique :

Arbre, Ath, Attre, Aubechies, Bassilly, Beloeil, Blicquy, Bois-de-Lessines, Bouvignies, Buissenal, Chapelle-à-Oie, Chapelle-à-Wattines, Deux-Acren, Ellezelles, Ellignies-Sainte-Anne, Everbeek, Flobecq, Frasnes-lez-Buissenal, Ghislenghien, Ghoy, Gibecq, Grandmetz, Hellebecq, Houtaing, Huissignies, Irchonwelz, Isières, Lahamaide, Lanquesaint, Lessines, Leuze, Ligne, Maffle, Mainvault, Meslin-l'Évêque, Mévergnies-lez-Lens, Moulbaix, Moustier, Oeudeghien, Ogy, Ollignies, Oprakel, Ormeignies, Ostiches, Papignies, Quevaucamps, Rebaix, Silly, Tourpes, Villers-Notre-Dame, Villers-Saint-Amand, Willaupuis, Wodecq.

- **Entente Frontalière**

Sociétés : « *L'Aile d'Acier* », Baugnies ; « *La Colombe Joyeuse* », Bury ;
 « *L'Hirondelle* », Thumaide ; « *La Wiersienne* », Wiers.

Le pourtour de la zone de participation :

Laplaigne, Callenelle, Maubray, Fontenoy, Antoing, Péronnes, Vezon, Gaurain-Ramecroix, Béclers, Havinnes, Maulde, Leuze, Thiulain, Grandmetz, Chapelle-à-Wattines, Blicquy, Irchonwelz, Ormeignies, Huissignies, Ladeuze, Grosage, Sirault, Pommeroeul, Bernissart, Bon-Secours, Péruwelz, Wiers.

Le listing des localités reprises citées par ordre alphabétique :

Antoing, Aubechies, Barry, Basècles, Baugnies, Béclers, Beloeil, Bernissart, Blaton, Blicquy, Bon-Secours, Braffe, Brasménil, Bury, Callenelle, Chapelle-à-Oie, Chapelle-à-Wattines, Ellignies-Sainte-Anne, Fontenoy, Gallaix, Gaurain-Ramecroix, Grandmetz, Grosage, Havinnes, Huissignies, Irchonwelz, Ladeuze, Laplaigne, Leuze, Maubray, Maulde, Ormeignies, Péronnes, Péruwelz, Pipaix, Pommeroeul,

Quevaucamps, Ramegnies, Roucourt, Sirault, Stambruges, Thieulain, Thumaide, Tourpes, Vezon, Wadelincourt, Wasmes-Audemez-Briffoeil, Wiers.

Particularités :

- 19 sur 118 (16 %) ! Anseroeul, Bever, Deftinge, Geraardsbergen, Marcq, Moerbeke, Nederbrakel, Parike, Popuelles, Renaix, Russeignies, Schorisse, Sint-Pieters-Kapelle, Tournai, Vaulx, Velaines, Viane, Warchin, Zarlardingne, localités admises au général, ne le sont dans aucun des trois doublages.
- 62 sur 118 (53 %) ! Antoing, Anvaing, Arc-Wattripont, Arbre, Ath, Attre, Basècles, Bassilly, Bernissart, Blaton, Bois-de-Lessines, Bon-Secours, Braffe, Brasménil, Callenelle, Cordes, Dergneau, Deux-Acren, Everbeek, Fontenoy, Forest, Gaurain-Ramecroix, Ghislenghien, Ghoy, Gibecq, Grosage, Hacquegnies, Hellebecq, Herquegies, Isières, Ladeuze, Lanquesaint, Laplaigne, Lessines, Maffle, Maubray, Meslin-l'Evêque, Mévergnies-lez-Lens, Montroeuil-au-Bois, Moulbaix, Ogy, Ollignies, Opbrakel, Ostiches, Papignies, Péronnes, Péruwelz, Pommeroeul, Quartes, Ramegnies, Rebaix, Saint-Sauveur, Silly, Sirault, Stambruges, Thimougies, Thumaide, Vezon, Villers-Notre-Dame, Wadelincourt, Wasmes-Audemez-Briffoeil, Wiers sont reprises par un seul doublage.
- 30 sur 118 (25 %) ! Barry, Baugnies, Béclers, Beloeil, Bouvignies, Buissenal, Bury, Ellezelles, Ellignies-Sainte-Anne, Flobecq, Frasnes-lez-Buissenal, Gallaix, Havinnes, Houtaing, Huissignies, Irchonwelz, Lahamaide, Ligne, Mainvault, Maulde, Moustier, Oeudeghien, Ormeignies, Pipaix, Quevaucamps, Roucourt, Thieulain, Villers-Saint-Amand, Willaupuis, Wodecq sont reprises par deux des trois doublages.
- 7 sur 118 (6 %) ! Aubechies, Blicquy, Chapelle-à-Oie, Chapelle-à-Wattines, Grandmetz, Leuze, Tourpes sont reprises par les trois doublages.